



SESSIONS DES PARTIES PRENANTES

Le Bureau de la justice environnementale et de l'équité, le Comité d'implantation des installations énergétiques, le Département des services publics et le Département des ressources énergétiques vous invitent à participer aux sessions des parties prenantes pour débattre des changements en matière d'implantation et d'autorisation des installations énergétiques requis par la « Loi sur le climat de 2024 », fournissent des commentaires écrits ou oraux, et interrogent sept propositions de mise en œuvre de la loi.

Session 1: Conditions standard pour les permis consolidés Règlements de procédure

Jeudi 10 avril 2025 de 13h00 à 16h00

Emplacement: One South Station, Boston, MA 02110, 3rd floor, Large Hearing Room (HYBRIDE)

Session 2: Nouvelles applications

Jeudi 17 avril 2025 de 13h00 à 16h00

Lien virtuel: www.zoomgov.com/j/1610000543

Session 3: Exigences en matière d'engagement préalable, DPU et EFSB Programme de subvention de soutien aux intervenants, et orientations sur les plans de retombées positives pour les communautés

Jeudi 24 avril 2025 de 17h30 à 20h30

Emplacement: Roxbury Community College, Student Commons Room 3,
1234 Columbus Avenue, Roxbury, MA 02120 (HYBRIDE)



Session 4: Analyse des impacts cumulés et critères d'adéquation des sites

Lundi 5 mai 2025 de 17h30 à 20h30

Emplacement: Holyoke Heritage State Park, 221 Appleton Street, Holyoke, MA 01040
(HYBRIDE)

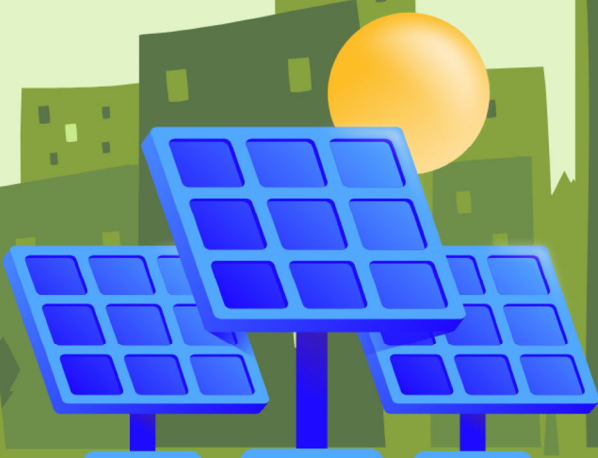


LE LIEN ZOOM POUR TOUTES LES RÉUNIONS HYBRIDES ET VIRTUELLES EST DISPONIBLE DANS L'AVIS DE CONVOCATION OU EN SCANNANT LE CODE QR.

Les familles et les enfants sont les bienvenus. De légers rafraîchissements seront servis. L'interprétation en présentiel sera assurée en espagnol, portugais, chinois, créole haïtien et vietnamien. L'interprétation virtuelle sera assurée dans les langues suivantes : ASL, espagnol, portugais, chinois, créole haïtien, vietnamien, russe, khmer, arabe, créole cap-verdien, coréen et français. Il ne sera pas possible de discuter de propositions en cours ou à venir devant le CSFE. Pour solliciter des aménagements, contacter : eadiversity@mass.gov



Pour plus d'informations, consulter
le site : mass.gov/climateact
ou nous contacter par e-mail
sitingboard.filing@mass.gov



Séances des parties prenantes sur l'implantation et l'autorisation des sites au printemps

Mise en œuvre de la Loi de 2024 relative au Climat

Le 25 mars 2025

Le Bureau Exécutif de l'Énergie et des Affaires Environnementales ('Executive Office of Energy and Environmental Affairs' - « EEA »), le Bureau de la Justice et de l'Équité Environnementales ('Office of Environmental Justice and Equity' - « OEJE »), le Conseil d'Implantation des Installations Énergétiques ('Energy Facilities Siting Board' - « EFSB »), le Département des Services publics ('Department of Public Utilities' - « DPU ») et le Département des Ressources Énergétiques ('Department of Energy Resources' - « DOER ») vous invitent à assister à des séances avec les parties prenantes pour en savoir plus sur la mise en œuvre des changements d'implantation et de permis requis par la loi pour les installations énergétiques, à fournir des commentaires écrits et/ou oraux et à poser des questions sur de nombreuses propositions de présentation (sujets ci-dessous). [Une Loi visant à promouvoir un réseau d'énergie propre, à promouvoir l'équité et à protéger les contribuables](#) (« Loi de 2024 relative au Climat ») exige que plusieurs agences proposent des règlements pour commentaires. Le personnel de l'EEA, de l'EFSB et du DPU a préparé des propositions préliminaires pour recueillir les contributions du public, des fonctionnaires, d'autres agences, des organisations communautaires et des candidats potentiels au projet avant de publier les réglementations proposées plus tard cette année. Chaque proposition préliminaire sera disponible sur le site Web suivant environ une semaine avant la réunion des parties prenantes spécifiée sur ce sujet : <https://www.mass.gov/climateact>. Il n'y aura pas de possibilité de discuter de propositions en attente ou futures concernant des projets spécifiques.

En novembre 2024, la Gouverneure Maura Healey a promulgué la Loi 2024 relative au Climat, qui apporte de nombreux changements à la manière dont les infrastructures énergétiques sont implantées et autorisées dans le Massachusetts. L'un des changements majeurs est que la Loi de 2024 relative au Climat exige que l'EFSB délivre un permis unique et consolidé pour les grandes infrastructures qui comprend tous les permis d'État, régionaux et locaux qu'une « installation d'infrastructure d'énergie propre » serait autrement tenue d'obtenir pour commencer la construction et l'exploitation. L'EFSB, en coordination avec d'autres organisations de l'EEA telles que l'OEJE, le DPU et le DOER, est tenue de promulguer des réglementations et des orientations pour mettre en œuvre les réformes liées à l'implantation et à l'autorisation d'ici le 1er mars 2026. Le DOER promulguera à la même date des réglementations relatives au processus d'autorisation consolidé municipal pour l'implantation et l'autorisation des petites infrastructures d'énergie propre.

La Loi de 2024 relative au Climat établit également le programme de subventions de soutien aux intervenants du DPU et de l'EFSB (« Programme ») pour fournir une aide financière aux entités éligibles qui ne sont pas en mesure de participer aux procédures devant le DPU et l'EFSB en raison de difficultés financières. Le DPU sollicite des contributions sur une proposition de principe relative aux procédures de l'EFSB et de le DPU avant de proposer des réglementations qui entreront en vigueur d'ici le 1er mars 2026.

Afin de recueillir les commentaires oraux et de répondre aux questions sur les propositions de référence décrites ci-dessous, l'OEJE, l'EFSB, le DPU et le DOER
--

organiseront trois sessions hybrides avec les parties prenantes et une session virtuelle avec les parties prenantes :

1ère session des parties prenantes : **Conditions Standard pour les Permis Consolidés et les Règlements de Procédure**

Jeudi 10 avril 2025, 13h00 – 16h00

Hybride : One South Station, Boston, MA 02110, 3e étage, grande salle d'audience

2ème session des parties prenantes : **Nouvelles candidatures**

Jeudi 17 avril 2025, de 13h00 à 16h00

Virtuel uniquement

3ème session des parties prenantes : **Exigences relatives à l'engagement préalable au dépôt, programme de subventions de soutien aux intervenants du DPU et de l'EFSB et orientations sur les plans d'avantages communautaires**

Jeudi 24 avril 2025, de 17h30 à 20h30

Hybride : Roxbury Community College, salle commune étudiante 3, 1234 Columbus Avenue, Roxbury, MA 02120

4ème session des parties prenantes : **Analyse des impacts cumulatifs et critères d'adéquation du site**

Lundi 5 mai 2025, de 17h30 à 20h30

Hybride : Holyoke

Les participants à distance à toutes les sessions peuvent se joindre en cliquant (ou en saisissant) ce lien : <https://www.zoomgov.com/j/1610000543> depuis un ordinateur, une tablette ou un appareil intelligent. Pour une participation audio uniquement, les participants peuvent composer le (646) 828-7666 (numéro non gratuit), puis saisir l'**ID du webinaire : 161 000 0543**. Pour chaque session hybride des parties prenantes, des rafraîchissements légers seront servis.

L'EFSB, le DPU, le DOER et l'OEJE souhaitent également recevoir les commentaires écrits sur les propositions de référence. Les commentaires écrits sur chaque sujet seront plus utiles s'ils sont soumis deux semaines après la session des parties prenantes concernée (c'est-à-dire au plus tard le lundi 19 mai 2025 pour les sujets de la session des parties prenantes 4). Toute personne souhaitant faire un commentaire doit déposer ses commentaires par courrier électronique ou par pièce jointe envoyée aux adresses électroniques suivantes : sitingboard.filing@mass.gov.

À chaque session des parties prenantes, de brèves présentations des sujets spécifiques de cette session seront proposées. Les participants auront ensuite l'occasion de poser des questions et de commenter les propositions de paille sur ces sujets. Les commentateurs préinscrits prendront la parole en premier et les autres prendront la parole ensuite. Pour vous préinscrire afin de fournir des commentaires oraux ou de poser des questions lors d'une séance avec les parties prenantes (en personne, sur Zoom ou par téléphone), informez **ERG** à meetings@erg.com. Veuillez

indiquer votre nom et le sujet sur lequel vous commentez/posez une question avant **midi, le jour de la séance des parties prenantes**.

L'interprétation en personne disponible comprendra l'espagnol, le portugais, le chinois, le créole haïtien et le vietnamien. Les langues suivantes seront virtuellement disponibles : ASL, espagnol, portugais, chinois, créole haïtien, vietnamien, russe, khmer, arabe, créole capverdien, coréen et français. Des services d'interprétation linguistique supplémentaires sont également disponibles sur demande auprès de Caroline Lemoine au (857) 378 – 1703 ou caroline.lemoine2@mass.gov. Incluez dans votre demande la langue souhaitée et vos coordonnées. Pour nous aider à répondre à votre demande, veuillez la soumettre dès que possible et au moins une semaine avant la séance des parties prenantes concernée (c'est-à-dire avant le 3 avril 2025 pour la 1ère séance des parties prenantes).

Des aménagements raisonnables pour les personnes handicapées (par exemple, braille, gros caractères, fichiers électroniques, format audio) sont disponibles sur demande. Pour demander un aménagement, veuillez contacter :

Melixza Esenyie - Coordinatrice de la Non-Discrimination et Directrice de la Diversité,
de l'Équité et de l'Inclusion,
Bureau Exécutif de l'Énergie et des Affaires Environnementales du Massachusetts,
Ressources Humaines, 9ème étage
100 Cambridge Street, Boston, MA 02114,
eeadiversity@mass.gov, 617-626-1282.

Dans votre communication, indiquez les aménagements dont vous avez besoin et pourquoi vous en avez besoin. Fournissez les coordonnées au cas où le coordinateur aurait besoin de plus d'informations. Prévoyez un préavis d'une semaine. Le coordonnateur examinera les demandes tardives, mais ne pourra peut-être pas y répondre.

Pour plus d'informations sur les séances des parties prenantes ou les propositions de présentation, veuillez envoyer un courriel à sitingboard.filing@mass.gov. Pour des mises à jour périodiques, veuillez consulter la page Web de l'EFSB pour les mises à jour sur la réforme des sites et des permis : <https://www.mass.gov/climateact>.